



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2022

(en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Vote
<u>Délibération</u> <u>N°2022/06/01</u>	<u>BONS DE NOEL :</u> maintenir les critères d'attribution (les + de 70 ans inscrits sur notre liste électorale, les bénévoles de la bibliothèque et le personnel communal) maintenir les modalités de retrait en mairie de l'année dernière.	<u>Approuvée</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2022/06/02</u>	<u>Commission Locale d'Evaluation des Compétences</u> <u>Transférées du Pays de Fontainebleau :</u> approuver le rapport de la CLECT du 12 octobre 2022	<u>Approuvée</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2022/06/03</u>	<u>DELIBERATION DU QUART :</u> autoriser les paiements d'investissement dans la limite du quart du budget d'investissement 2022 : 44 249.93€	<u>Approuvée</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2022/06/04</u>	<u>PRIX D'ACHAT DES TERRAINS POUR LE PASSAGE DU NID</u> <u>CORBIN :</u> autoriser l'acquisition des fonds de parcelles ZH 284 et ZH 285 d'une valeur totale de 600€.	<u>Approuvée</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2022/06/05</u>	<u>CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE MONTAGE D'UN</u> <u>CONTRAT RURAL :</u> retenir le cabinet d'étude SEMAF pour l'avant projet, autoriser la mission de maitrise d'œuvre pour la tranche ferme s'élevant à 10 000 € HT.	<u>Approuvée</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2022/06/06</u>	<u>CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION</u> <u>DE L'ÉGLISE :</u> retenir l'agence LEYNET pour la maitrise d'œuvre de l'église St Loup.	<u>Approuvée</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2022/06/07</u>	<u>SUBVENTION POUR L'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DE L'ÉGLISE :</u> solliciter les services du Conseil Départemental et de la Région Ile de France pour subventionner la mission de diagnostic pour un montant de 10 200€ HT.	<u>Approuvée</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2022/06/08</u>	<u>DESIGNATION DELEGUES AU Comité National d'Action</u> <u>Sociale :</u> approuver les délégations - élus : Mme SADDIER - agents : Mme PERIN	<u>Approuvée</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2022/06/09</u>	<u>SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES FENETRES A</u> <u>L'ÉCOLE :</u> solliciter les services de l'Etat pour subventionner ces travaux d'amélioration thermique et d'économie d'énergie estimés à 30 787 € HT.	<u>Approuvée</u>

Date d'affichage :

23 novembre 2022

Date de diffusion sur le site internet de la commune :

23 novembre 2022

Michel CALMY,
Maire de Le Vaudoué

